



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

# **PROTOCOLE RELATIF AUX MESURES D'ADAPTATION AU PROGRAMME DE NUTRITION AVEC INTERNAT**

**(ÉCOLE DES SCIENCES DES ALIMENTS,  
DE NUTRITION ET D'ÉTUDES FAMILIALES)**



**Le 28 octobre 2014**

**TABLE DES MATIÈRES**

Préambule .....	3
Mesures d'adaptation .....	4
Les examens réguliers .....	4
Les activités pratiques en laboratoire .....	5
Les cours-stages.....	6
Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada .....	7
Autres considérations.....	7
Normes linguistiques .....	7
Charge de cours réduite .....	7
Présentation du Protocole relatif aux mesures d'adaptation au programme de nutrition avec internat .	8
Révision du protocole.....	8
Annexe A .....	9
Annexe B.....	11
Remerciements.....	12



## PRÉAMBULE

La Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap (2008) stipule que « *l'Université de Moncton veut assurer un traitement juste et équitable aux étudiantes et étudiants ayant un handicap et s'engage à prendre des mesures d'adaptation pour répondre à leurs besoins* ». Elle précise les responsabilités des professeures et professeurs, des étudiantes et étudiants et du personnel non-enseignant. La politique indique également que *les mesures d'adaptation prises à l'égard de ces étudiantes et étudiants n'ont aucun effet sur les exigences des programmes d'études*.

Une mesure d'adaptation signifie que l'on modifie la procédure habituelle afin que la personne ayant besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation puisse avoir une chance égale aux autres étudiantes et étudiants de poursuivre des études universitaires.

- ▶ Une mesure d'adaptation ne modifie aucunement les normes académiques (intégrité académique).
- ▶ Une mesure d'adaptation n'enlève pas la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de développer les habiletés et connaissances essentielles attendues de toutes les étudiantes et étudiants.
- ▶ Une mesure d'adaptation doit prendre en considération les limites financières et humaines disponibles.

L'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) a pour mission de former des professionnelles et des professionnels aptes à œuvrer auprès des individus, des familles, des collectivités dans le but d'améliorer la santé et la qualité de vie. L'école vise également le bien-être et une qualité de vie optimum pour tout individu ou groupe. Elle vise aussi le développement des secteurs agroalimentaire et marin avec son Centre de recherche sur les aliments.

Quoique l'ÉSANÉF oriente son action dans trois secteurs différents, le protocole portera uniquement sur le secteur de nutrition. La mission particulière du Programme de nutrition avec internat intégré est d'offrir aux étudiantes et aux étudiants inscrits au programme, les formations académique et pratique nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences pour accéder à la profession de diététiste.

Depuis quelques années le Programme de nutrition avec internat accueille un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant besoin de mesures d'adaptation pour



différentes raisons<sup>1</sup>. Puisque l'accès à des mesures d'adaptation est un droit, le programme doit s'assurer que les mesures mises en place ne compromettent pas le développement des compétences visées par le programme d'études<sup>2</sup> et la profession de diététiste.

Le développement d'un « *Protocole relatif aux mesures d'adaptation au Programme de nutrition avec internat* » est le fruit d'une collaboration entre l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales et le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage du Campus de Moncton avec consultation des partenaires des réseaux de santé Vitalité et Horizon et l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (ADNB).

Il a pour but de définir ce qui est acceptable comme mesures d'adaptation dans les cours du Programme de nutrition avec internat qui relèvent directement de l'ÉSANÉF en tenant compte des exigences du programme et de la profession.

## MESURES D'ADAPTATION

Le protocole abordera les mesures d'adaptation liées aux éléments suivants :

- ▶ Les examens réguliers
- ▶ Les activités pratiques en laboratoire
  - études de cas cliniques
  - autres activités pratiques en laboratoire
- ▶ Les cours - stages
  - pratique professionnelle I et II
  - internat (pratique professionnelle III à V)
- ▶ L'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada
- ▶ Autres considérations
  - normes linguistiques
  - charge de cours réduite
  - présentation du Protocole relatif aux mesures d'adaptation au Programme de nutrition avec internat

## LES EXAMENS RÉGULIERS

Les examens réguliers incluent tout test, quiz ou examen qui ont lieu en milieu de classe à l'Université. Les étudiantes et les étudiants inscrits au Programme de nutrition avec

<sup>1</sup> Ces raisons font référence à l'ensemble des handicaps, syndromes ou troubles.

<sup>2</sup> Les compétences visées sont décrites dans un document intitulé « Les compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique diététique (CIEPD) »



internat peuvent avoir accès aux mesures d'adaptation lorsque celles-ci sont recommandées par le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage. Voici les mesures d'adaptation les plus fréquemment prescrites :

- ▶ *des logiciels spécialisés d'aide à la lecture et à l'écriture (ex. : Antidote, Kurzweil, WordQ/SpeakQ, Claroread, Médialexie, Dragon Naturally Speaking et autres) et autres outils (ex. : système MF, Zoomtext, loupe et autres);*
- ▶ *un local sans distraction pour passer les examens ou les tests;*
- ▶ *du temps supplémentaire;*
- ▶ *des pauses avec supervision.*

Pour toutes questions concernant les mesures d'adaptation, une discussion entre la professeure ou le professeur et la conseillère ou le conseiller en intégration pourrait avoir lieu.

---

## LES ACTIVITÉS PRATIQUES EN LABORATOIRE

Les activités pratiques en laboratoire comprennent les études de cas cliniques et toutes autres activités pratiques en laboratoire.

- **Études de cas cliniques :**

Les études de cas cliniques permettent à l'étudiante ou à l'étudiant de développer ses habiletés d'analyse critique et de jugement clinique en identifiant les informations pertinentes aux soins nutritionnels de la patiente ou du patient. Les études de cas cliniques permettent aussi d'évaluer la mise en application des connaissances théoriques en nutrition clinique.

- **Autres activités pratiques en laboratoire :**

Les activités pratiques en laboratoire (ex. : sciences des aliments) permettent la mise en application des connaissances théoriques. Les étudiantes et étudiants sont évalués par l'entremise de travaux pratiques et d'activités en laboratoire.

De façon générale, pendant les études de cas cliniques et les activités pratiques en laboratoire, les mesures d'adaptation ne sont pas permises. Cependant, des situations exceptionnelles pourraient être étudiées au cas par cas. Dans de telles situations, la demande devra être présentée, par l'étudiante ou l'étudiant, au moins 3 mois avant le début du cours. Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant acheminera une lettre, préparée par le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage à la direction de l'ÉSANÉF. Au besoin, une rencontre pourrait avoir lieu entre l'étudiante ou l'étudiant, la conseillère en intégration et le personnel concerné à l'ÉSANÉF afin de déterminer la



possibilité d'acquiescer à la demande. La réponse sera transmise à l'étudiante ou l'étudiant avec copie conforme aux personnes concernées.

---

## LES COURS-STAGES

Les cours-stages comprennent les cours de « Pratique professionnelle I et II et l'internat (Pratique professionnelle III à V).

- **Pratique professionnelle I et II**

Les cours-stages de pratique professionnelle I et II comprennent des activités pratiques (sessions d'animation et de counselling, études de cas, kiosques) qui permettent l'évaluation des compétences et l'application des connaissances. Ces évaluations visent à ce que l'étudiante ou l'étudiant démontre l'acquisition des compétences dans un temps prédéterminé. Donc, aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

- **Internat (Pratique professionnelle III à V)**

L'internat est un stage pratique de quarante (40) semaines à temps complet qui touche tous les domaines de pratique de la nutrition, notamment la nutrition clinique, la gestion des services alimentaires et la nutrition communautaire. L'internat permet l'application d'une combinaison de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de jugement dans le but de développer l'ensemble des « Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique » (CIEPD). Ces compétences sont organisées dans un cadre composé des cinq domaines de la pratique, soit : pratique professionnelle, communication et collaboration, soins en nutrition, santé publique et de la population et gestion. La réussite de l'internat est un prérequis à l'inscription à l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada.

Puisque l'internat est effectué dans les milieux d'accueil partenaires, soit les Réseaux de santé Vitalité et Horizon, les étudiantes et les étudiants stagiaires doivent donc respecter les politiques et les directives établies par ces milieux. Advenant que des mesures d'adaptation soient requises en milieu de stage, elles devront tenir compte des risques pour la santé et la sécurité du public en général, de l'étudiante ou l'étudiant, des autres employés et ne devront pas causer de contraintes excessives pour le milieu d'accueil concerné.

De façon générale, pendant l'internat, les mesures d'adaptation ne sont pas permises. Cependant, des situations exceptionnelles pourraient être étudiées au cas par cas.



Dans de telles situations, une demande devra être présentée, par l'étudiante ou l'étudiant, au mois de décembre précédant l'internat (début du processus de placement des stagiaires). Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant acheminera une lettre, préparée par le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, à la direction de l'ÉSANÉF. Au besoin, une rencontre pourrait avoir lieu entre l'étudiante ou l'étudiant, la conseillère en intégration et le personnel concerné à l'ÉSANÉF afin de discuter de la demande. La responsable de la formation pratique en nutrition devra discuter de la demande avec le milieu de stage concerné afin d'évaluer la possibilité d'acquiescer à cette demande. La réponse sera ensuite transmise à l'étudiante ou à l'étudiant avec copie conforme aux personnes concernées. Il est à noter qu'une rencontre entre l'étudiante ou l'étudiant et les personnes concernées du milieu de stage pourrait s'avérer nécessaire afin de mieux comprendre les mesures d'adaptation requises.

## EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION DE DIÉTÉTISTE AU CANADA

L'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada ne relève pas de l'Université de Moncton. Toutefois, nous avons cru bon de placer à l'annexe A, les explications concernant cet examen puisqu'il représente l'étape finale du processus d'inscription visant l'obtention du titre de diététiste professionnelle.

## AUTRES CONSIDÉRATIONS

### NORMES LINGUISTIQUES

Pour les étudiantes et étudiants qui ont normalement accès à des outils d'aide à la lecture et à l'écriture, il est recommandé de faire preuve de souplesse dans l'application des normes linguistiques de l'Université de Moncton quand elles ou ils n'ont pas l'autorisation d'utiliser leurs outils, dans les cours qui relèvent de l'ÉSANÉF.

Le fait de permettre les outils d'aide spécialisés fera en sorte que la correction sera effectuée selon le barème établi pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

### CHARGE DE COURS RÉDUITE

Si une charge de cours réduite est identifiée comme mesure d'adaptation pour l'étudiante ou l'étudiant, le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage en informe la direction de l'ÉSANÉF. Une rencontre obligatoire entre l'étudiante ou l'étudiant, la conseillère en intégration et le personnel concerné à l'ÉSANÉF devra avoir lieu afin de déterminer l'influence de cette charge réduite sur la durée du parcours académique de l'étudiante ou



l'étudiant. Il est à noter qu'il existe une possibilité que la date du début du programme d'internat (stages pratiques) de l'étudiante ou l'étudiant soit reportée compte tenu du nombre limité de places de stage disponibles annuellement. Un plan de cheminement académique, tenant compte de cette mesure d'adaptation, sera élaboré avec l'étudiante ou l'étudiant et le personnel concerné (ÉSANÉF, Service d'accès et de soutien à l'apprentissage).

---

#### PRÉSENTATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX MESURES D'ADAPTATION AU PROGRAMME DE NUTRITION AVEC INTERNAT

Lorsqu'une étudiante inscrite ou un étudiant inscrit au Programme de nutrition avec internat fait appel au Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, la conseillère en intégration lui présente « Le protocole relatif aux mesures d'adaptation au Programme de nutrition avec internat » (Bacc. ès sciences (Nutrition) avec internat) et l'invite à communiquer avec la conseillère académique du programme (506-858-4285) pour des informations plus complètes.

#### REVISION DU PROTOCOLE

Lorsque l'une des parties juge que le protocole devrait être révisé, il en fait la demande à la direction de l'ÉSANÉF ou au Service d'accès et de soutien à l'apprentissage. Les changements proposés seront soumis à l'assemblée de l'ÉSANÉF pour adoption.

**Adopté par les membres de L'ÉSANÉF à la réunion du 26 août 2014.**





## ANNEXE A

### L'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada<sup>3</sup>

L'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes s'efforce de maintenir une norme uniforme d'entrée dans la profession de diététiste, permettant ainsi aux diététistes de faire reconnaître leurs qualifications dans tout le Canada. Les membres de l'Alliance partagent un ensemble d'exigences communes à l'égard de la formation universitaire et de la formation pratique des diététistes de niveau d'entrée, de la portée de l'exercice, des normes professionnelles et du code de déontologie.

L'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada est exigence préalable à l'inscription à titre de diététiste professionnelle dans toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec.

#### **But de l'examen**

Les organismes de réglementation protègent le public en veillant à ce que les diététistes soient adéquatement formées, à la fois sur le plan scolaire et pratique. Cela permet au public canadien d'avoir accès à des soins nutritionnels de la plus haute qualité. Cet examen a été « conçu pour confirmer la compétence pour exercer la diététique, c'est-à-dire, que la personne possède les compétences minimales du niveau d'entrée en matière de connaissances pratiques, d'application et de réflexion critique et qu'elle est en mesure d'exercer la profession en toute sécurité.» (p.4 du Guide de préparation de l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada)

La réussite de cet examen permet d'entrer dans la profession de diététiste après s'être inscrit auprès de l'organisme de réglementation de la province dans laquelle la profession est exercée.

#### **Arrangements spéciaux**

##### Handicap, besoin médical ou autre

Si vous avez un handicap permanent ou temporaire ou des besoins particuliers et désirez faire des arrangements spéciaux, vous devez:

- en faire la demande par écrit lors de votre inscription
- fournir toute la documentation entourant votre handicap et une liste des arrangements nécessaires préparée par un professionnel de la santé autorisé, spécialisé dans l'évaluation des personnes ayant un handicap du même type.

---

<sup>3</sup> Les informations contenues dans cette page sont tirées du « Guide de préparation de l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada », révisé en juillet 2013.



Votre organisme de réglementation s'efforcera de prendre des mesures pouvant satisfaire les deux parties sans aucun frais supplémentaire. Tous les sites d'examen sont accessibles en fauteuil roulant.

Quel que soit le cas, vous ne pouvez pas passer l'examen plus d'une journée avant la date officielle prévue.

**Pour plus d'informations concernant l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada, veuillez consulter le site Internet de l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes :**

<http://www.dieteticregulation.ca/fr/>



**ANNEXE B**

**Sites Internet présentant diverses informations relativement aux services offerts  
aux étudiantes et étudiants ayant besoin de services particuliers ou  
de mesures d'adaptation**

**Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap**

[http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/wf/pdf/Politique -  
\\_EEAH le 31 oct 08.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/wf/pdf/Politique_-_EEAH_le_31_oct_08.pdf)

**Services d'accès et de soutien à l'apprentissage**

<http://www.umoncton.ca/futurs/service-acces>

**Guide pour les professeures et professeurs**

<http://www.umoncton.ca/umcm-saee/node/105>

[http://www.umoncton.ca/umcs-saee/files/umcs-saee/wf/Guide des profs.pdf](http://www.umoncton.ca/umcs-saee/files/umcs-saee/wf/Guide_des_profs.pdf)

Edmundston – à venir



## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de ce protocole :

### École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

- Sonia Bérubé, responsable de la formation pratique
- Natalie Carrier, directrice
- Lita Villalon, professeure

### Service d'accès et de soutien à l'apprentissage

- Paula LeBlanc, conseillère, campus de Moncton,
- Andrée Léger-Cormier, conseillère, campus de Moncton
- Yolande McLaughlin, gestionnaire de projet (réseau), Université de Moncton

Ce document fut également possible grâce à une consultation auprès des milieux partenaires du programme d'internat, les Réseaux de santé Horizon et Vitalité.

